
Rapport sur les résultats de la consultation

Modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse – Augmentation des objectifs de contrôle minimaux

Berne, le 2 août 2017

Table des matières

1	Situation de départ.....	3
2	Procédure de consultation	3
3	Synthèse des résultats	4
3.1	Résultats des cantons	4
3.2	Résultats des partis, associations et autres participants à la procédure de consultation	4
3.3	Arguments des partisans.....	4
3.4	Arguments des opposants.....	4

1 Situation de départ

Le 23 novembre 2016, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) de préparer une modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét) puis de la soumettre à la consultation jusqu'à fin février 2017. L'Odét prévoit, à l'article 16e, que les organes paritaires chargés de l'exécution des conventions collectives de travail et les commissions cantonales tripartites chargées de l'activité d'inspection doivent effectuer un total de 27 000 contrôles par année. Il s'agit à présent d'augmenter de 30% environ le nombre de contrôles prévu, pour le faire passer à 35 000. Cette augmentation permettrait d'assurer une densité de contrôle suffisante, sans mettre en danger l'approche basée sur le risque et l'amélioration constante de la qualité des contrôles.

Le DEFR a ouvert la consultation le 18 février 2017. Celle-ci a duré jusqu'au 26 mai 2017. Le rapport présent consigne les résultats de la procédure de consultation.

2 Procédure de consultation

Les 49 prises de positions reçues se répartissent ainsi :

- 27 réponses émanent des cantons :
 - Association des offices suisses du travail (AOST)
 - 26 gouvernements cantonaux

- 6 proviennent des associations faîtières de l'économie :
 - Société suisse des employés de commerce (sec)
 - Travail.Suisse
 - Union patronale suisse (UPS)
 - Union suisse des arts et métiers (usam)
 - Union suisse des paysans (usp)
 - Union syndicale suisse (USS)

- 11 proviennent d'associations de branche ou d'autres associations :
 - Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
 - Association suisse des maisons d'isolation (ISOLSUISSE)
 - Centre Patronal
 - Chambre de commerce de Bâle-Campagne
 - Commission professionnelle paritaire pour le secteur du nettoyage pour la Suisse romande (CPPREN)
 - Fédération des Entreprises Romandes (FER)
 - Schweizerische Paritätische Berufskommission Holzbau (spbh)
 - Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)
 - Union des arts et métiers Bâle-Ville
 - Union maraîchère suisse (UMS)
 - Union des villes suisses (UVS)

- 5 sont issues de partis politiques :
 - Les Verts (PES)
 - Parti démocrate-chrétien (PDC)
 - PLR. Les libéraux-radicaux
 - Parti socialiste (PS)
 - Union démocratique du centre (UDC)

3 Synthèse des résultats

Globalement, il y a autant d'approbations que de rejets. Vingt et un participants à la procédure sont en faveur du projet, 24 contre et 4 neutres.

3.1 Résultats des cantons

Les résultats en provenance des cantons sont les suivants : 12 cantons (AG, BE, FR, GE, JU, LU, NE, SO, TG, TI, VD, VS) sont en faveur du projet, alors que 11 cantons (AI, AR, BS, GR, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG, ZH) sont contre. Trois cantons (BL, GL, SH) adoptent un point de vue neutre. Tous les cantons latins (FR, GE, JU, TI, VD, VS) soutiennent le projet du Conseil fédéral. En revanche, l'opinion des cantons frontaliers ou de l'intérieur du pays n'est pas uniforme. Il faut aussi retenir que certains cantons favorables estiment cependant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir plus de contrôles sur leur territoire.

3.2 Résultats des partis, associations et autres participants à la procédure de consultation

Le PS, les Verts ainsi que les associations de travailleurs (l'UPS, Travail.Suisse) soutiennent le projet, mais regrettent toutefois que l'augmentation ne soit pas plus importante (ils demandent jusqu'à 50 000 contrôles). Une minorité d'associations d'employeurs et d'autres participants à la consultation (le Centre Patronal, la FER, la CPPREN, l'UVS, sec) sont en faveur du projet.

En revanche, le PDC, l'UDC ainsi que la plupart des associations d'employeurs et des organisations professionnelles (l'UPS, l'usam, la SSE, ISOLSUISSE, l'usp, spbh, suissetec, l'UMS, l'Union des arts et métiers de Bâle-Ville, la chambre de commerce de Bâle-Campagne) rejettent la proposition et plaident pour un maintien du nombre actuel de 27 000 contrôles par année.

3.3 Arguments des partisans

L'argument principal des partisans est lié à l'augmentation des résidents de courte durée et des frontaliers au cours des années passées. Ils considèrent que l'augmentation du nombre de contrôles dans l'Odét permet d'y réagir et d'envoyer un signal (BE, FR, GE, GL, JU, LU, NE, SO, TI, VD, VS, le CP, la CPPREN, la FER, la sec, Travail.Suisse).

D'autres partisans invoquent que le taux de contrôle actuel est trop bas et doit donc être revu à la hausse, afin que les conditions salariales et de travail puissent être protégées de manière efficace (les Verts, l'USS, le PS).

3.4 Arguments des opposants

Les opposants ont deux arguments principaux : tout d'abord, la qualité des contrôles est plus importante que la quantité. Les améliorations de qualité à venir, notamment, entraînent des coûts considérables, c'est pourquoi il faut renoncer à une augmentation des contrôles et donc à une augmentation supplémentaire des dépenses (BL, GL, NW, SG, ZH, la SSE).

Ensuite, une augmentation irait dans une certaine mesure à l'encontre de l'objectif de réaliser des contrôles en fonction des risques. En effet, cette augmentation ne serait pas compatible avec l'adaptation simultanée de la stratégie de contrôle en direction des domaines exposés au risque (SZ, UR, ZH, le PLR, l'UPS, la SSE, l'usam, la chambre de commerce de Bâle-Campagne).

Les opposants présentent un argument supplémentaire : la densité de contrôle est actuellement suffisante et une augmentation est superflue puisqu'elle n'apporterait pas de bénéfice notable (AR, OW, ZG, le PDC, l'usp, l'UDC, l'UMS).

D'autres participants à la consultation sont d'avis que la législation relative aux travailleurs détachés s'éloigne toujours plus de son objectif initial, ce qui a lieu à la charge des commissions paritaires et des entreprises suisses. Ils considèrent également que les contrôles supplémentaires devraient cibler les travailleurs détachés (GL, SG, ISOLSUISSE, l'UPS, spbh, suissetec).